

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASINEXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 13 novembre (13/11/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.ÉTAIENT ABSENTS :M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

21 – 13 novembre 2019

21. Renouvellement de convention pluriannuelle Ville /Etat de deux missions de médiation adultes relais 2019/2022Rapporteur : Madame BAULU.**Vu** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,**Vu** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,**Vu** les articles L.5134-100 et D. 5134-157 et suivants du code du travail, modifiés par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,**Vu** le décret n°2013-54 du 13 janvier 2013 relatif au montant de l'aide financière de l'état aux activités d'adultes relais,

Considérant le Contrat de Ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

Considérant le protocole de préfiguration rénovation urbaine signé le 11 juillet 2016,

Considérant la convention CGET/DDCSPP/CCAS du 23 octobre 2015 créant le Programme de Réussite Educative de Moissac porté par le CCAS,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les termes de la convention adultes relais pour le renouvellement des missions de médiations emploi et médiation sociale et éducative,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 29 voix pour et 1 abstention (Mme DULAC)**

APPROUVE les termes de la convention adultes relais pour le renouvellement des missions de médiation emploi et médiation sociale et éducative

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au renouvellement des contrats de travail à durée déterminée du médiateur emploi et du médiateur « social et éducatif »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à faire la demande de subvention triennale et percevoir la dite subvention

Pour copie conforme

Moissac le 15 novembre 2019

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT